



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget

Question écrite n° 42290

Texte de la question

M. Dominique Dord interroge Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les économies qu'elle compte engager pour son ministère en 2014. Dans le contexte économique actuel, il est primordial de réduire le déficit de notre pays. Ainsi, le Gouvernement a demandé aux Français un effort de plus de 20 milliards d'euros pour l'année écoulée. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les économies que son ministère compte effectuer sur son budget pour l'année 2014.

Texte de la réponse

Les crédits inscrits sur le programme « Jeunesse et vie associative » au titre de la loi de finances (LFI) 2014 s'élèvent à 198,2 M€ en crédits de paiement. Conformément aux orientations exposées dans la lettre-plafond, le ministère chargé de la jeunesse et de la vie associative a respecté les priorités tout en engageant un certain nombre de mesures d'économies. Ces efforts portent sur un recadrage des crédits déconcentrés, dans la mesure où l'Etat intervient sur des dispositifs différents de ceux qui portent sur la montée en charge du service civique, les emplois d'avenir ou la garantie jeune. Le respect de cette orientation a permis le maintien de la budgétisation des principales mesures du programme : - Poursuite du développement du service civique, avec 122 M€ ; - Soutien à l'emploi des jeunes des associations dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) avec 26 M€ ; - Maintien de la formation des bénévoles (FDVA) avec 11 M€ ; - Soutien aux associations et fédérations nationales jeunesse et éducation populaire avec 9 M€ ; - Maintien des engagements internationaux par le biais du soutien aux différentes structures (OFAJ, OFQJ, CONFEJES) avec 13,9 M€ de crédits.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42290

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Ville, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11780

Réponse publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 965